

Centre National des Etudes Agricoles



## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CRDA DE SILIANA ET LE CNEA**

### **CONCERNANT**

### **LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROJET « PROFITS »**

**Objet : Termes de référence de la mission de l'Expert en Communication**

#### **ARTICLE I: CADRE GENERAL DE L'INTERVENTION ET PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET**

Le Gouvernement tunisien et le FIDA ont signé un accord de financement en date du 26 janvier 2017 pour le financement du Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana (PROFITS). Le PROFITS est fondé sur une approche de développement de filières, en tant que levier pour le développement territorial durable, impliquant activement acteurs publics, socioprofessionnels et privés au niveau des différents maillons de ces filières, soit par le biais d'actions privées en matière de production, valorisation et commercialisation, soit en matière publique par la création d'infrastructures de base et de conditions institutionnelles et financières favorables à l'initiative privée.

Le Projet intervient dans 35 secteurs du sud de Gouvernorat de Siliana au bénéfice direct de 14.000 ménages (54.500 habitants, soit la moitié des habitants de la zone), comprenant les ménages les plus défavorisés ayant un savoir-faire et travaillant dans l'économie agricole, les petites exploitations agricoles familiales ne dépassant pas 2 ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral (en forêt) avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines ou 5 têtes de bovins lait, les ménages impliqués dans la transformation et la valorisation des produits des filières, des jeunes, hommes et femmes, à la recherche d'emploi et d'opportunités économiques.

Le Projet vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales vulnérables dans la zone Sud de Siliana, notamment par de nouvelles opportunités d'emploi durables grâce au développement et à la valorisation des filières à travers les objectifs spécifiques suivants :

- 1- Les petits producteurs organisés, les femmes et les jeunes bénéficient du développement durable des filières valorisant les terroirs de la région ;
- 2- Les petits producteurs organisés ont acquis les capacités pour une exploitation efficace et raisonnée des potentiels socio-économiques de leurs filières et terroirs.

Le projet intervient sur 9 filières considérées comme prépondérantes dans les secteurs d'intervention et parmi les groupes-cibles : pommes, cerises, figues, olives, ovins viande, bovins lait, et pour les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) romarin, miel et pignons de pin.

- i. Pour atteindre ses objectifs, le Projet prévoit la mise en œuvre des deux composantes suivantes :

**Composante 1 :** Un appui direct aux acteurs privés des filières centré sur la mise en œuvre de leurs Plans d'Affaires (PA), et sur leur professionnalisation par le renforcement de leurs capacités, et adossé à la constitution de Cades Actions Filières (CAF). Cet appui pourra déboucher au fil du projet sur la mise en place de Plateformes filières locales (PFL), espaces interprofessionnels d'échanges et d'orientation. Cette composante comprend les trois sous composantes suivantes :

○ **1-1 :** organisation des acteurs des filières dans les zones de production, avec la mise en place de Cadre d'Actions Filières (CAF) qui détermineront un agenda pour le développement de chaque filière, dans lequel viendront en particulier s'inscrire les initiatives des acteurs sollicitant l'appui du projet ;

○ **1-2 :** développement des activités économiques entre les acteurs des filières et renforcement des capacités de valorisation des produits des filières, incluant notamment l'élaboration et l'accompagnement de Plans d'Affaires (PA) qui seront portés par les bénéficiaires et encadreront les interventions du projet ;

○ **1-3 :** renforcement des capacités professionnelles des acteurs, incluant la mise en place d'un dispositif d'éducation nutritionnelle pour la diffusion de bonnes pratiques nutritionnelles auprès des populations-cibles.

**Composante 2 :** Il s'agit ici d'appuyer l'amélioration de l'environnement dans lequel les filières peuvent se développer, tant au niveau de l'organisation des producteurs (GDA et SMSA) que des infrastructures nécessaires au développement des filières (réhabilitation de périmètres irrigués, ouverture de pistes pour l'accès au marché des produits des filières, construction de lacs collinaires, remembrement rural). Cette composante aura aussi pour but, à travers un dialogue politique participatif engagé entre tous les acteurs des filières, d'aider à l'identification des contraintes au développement des filières et de proposer des améliorations à apporter au cadre juridique et procédural pour lever ces contraintes. Cette composante se décompose en trois sous-composantes :

○ **2-1 :** mise en place d'un dispositif d'appui-conseil technico-économique durable et de prestation de services ;

○ **2-2 :** réalisation d'infrastructures publiques liées aux filières ; et

○ **2-3 :** dialogue sur les politiques et le cadre législatif et réglementaire liés aux filières.

Le coût total du PROFITS, d'une durée de six ans à partir de 2017, est estimé à 34,2 millions d'USD. Le FIDA contribue au financement du Projet avec un montant de 24,1 millions de dollars US, sous forme d'un prêt de 21,6 millions d'Euros et d'un don de 0,46 million d'Euros.

La gestion du Projet est assurée à trois niveaux. L'Unité de Gestion du Projet (UGP), qui existe déjà au niveau de la direction générale du financement de l'investissement et des

organismes professionnels (DGFIOP) du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche assurera la coordination centrale du Projet.

Pour assurer une bonne coordination du projet aux différents niveaux de gestion, celui-ci s'est doté de 4 structures intervenant tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale et locale: (i) 1 Comité National de Pilotage (CNP) ; (ii) 1 Comité régional de coordination et de pilotage (CRCP) ; (iii) 1 Comité Local de Coordination (CLC) institué au niveau de chaque délégation; et (iv) 1 Comité Technique Régional (CTR) réunissant les partenaires techniques pour coordonner les activités du dispositif d'appui conseil.

La mise en œuvre de la plupart des activités sera confiée à de nombreux partenaires (institutions publiques, semi-publiques et privées et institutions internationales qui opèrent dans le même domaine d'intervention du projet). Les principaux partenaires techniques sont : l'Office de l'Élevage et des Pâturages (OEP), le Groupement Interprofessionnel de la Viande et du Lait (GIVLait), l'Office National de l'Huile (ONH), l'Institut de l'Olivier (IO), le Groupement Interprofessionnel des Fruits (GIFruits) et l'Agence de Formation et de Vulgarisation Agricole (AVFA).

## **ARTICLE II: CADRE DE L'INTERVENTION DU " EXPERT EN COMMUNICATION "**

Le projet PROFITS est un projet innovateur sur plusieurs aspects dont celui de la communication. La stratégie du FIDA vise à intégrer de façon systématique et efficace le volet de la communication. Il s'agit d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication autour des réalisations du projet. Dans ce cadre s'insère la mission du consultant en tant que responsable au sein de l'UGP de la communication du projet PROFITS en collaboration avec les différents partenaires. Ce responsable communication du PROFITS doit être doté d'une grande capacité à mobiliser la population locale.

Etant données la spécificité de groupes cibles du projet en matière de leur disposition de l'information, la stratégie de communication doit cibler ces groupes en matière d'information des activités de formation. La finalité étant de mettre à disposition des bénéficiaires du projet de l'information pertinente sur le projet, d'instaurer la participation des bénéficiaires des projets à la prise des décisions concernant l'affectation des ressources et, par-dessus tout, renforcer les organisations des ruraux pauvres (organisations communautaires et associations de producteurs) ainsi qu'améliorer leur représentation sociale, y compris celle des femmes.

## **ARTICLE III: MISSIONS DU "EXPERT EN COMMUNICATION"**

Le spécialiste en communication devra accomplir les tâches suivantes :

- Appuyer l'UGP dans l'identification et la mise en œuvre de la stratégie de communication la plus adaptée au projet PROFITS.
- Participer avec le responsable ciblage, genre et l'UGP dans le développement du plan de communication avec les partenaires clés du projet sur la pertinence du ciblage, du genre et de la problématique des jeunes pour la mise en œuvre et l'impact du projet.
- Assurer la diffusion, auprès des groupes cibles et des partenaires, sur les réalisations physiques et financières du projet et des indicateurs du cadre logique.
- Assurer la gestion du processus de suivi participatif avec la population.

- Prendre en charge l'exploitation et la gestion convenable des banques de données cartographiques et numériques du projet.
- Participer et enrichir les rapports contractuels du projet.
- Assurer la communication et la vulgarisation de l'approche et des différents aspects du Projet.
- Collaborer et organiser avec le coordinateur de l'UGP la diffusion des savoirs générés par le biais d'outils audio-scriptovisuels, d'émissions radio, de conférences de presse, etc.);
- Prendre en charge les outils de communication nécessaires pour une diffusion plus large des aspects du projet.
- Identifier les groupes et/ou bénéficiaires les moins informés du projet ainsi que circonscrire et décrire les activités à réaliser spécifiquement pour ces groupes.
- Contribuer et améliorer la communication interne sur le projet l'UGP, CRDA, Arrondissements techniques...
- Participer dans les missions de supervision du projet en vue de garantir le suivi des recommandations de la mission ;

#### **ARTICLE IV: QUALIFICATION ET EXPERIENCE REQUISES**

##### ***Qualifications et compétences minimales requises***

Le consultant à recruter en tant que responsable de la communication au sein de l'UGP PROFITS est un spécialiste des techniques de communication avec une solide expérience en animation de la population en milieu rurale et développement locale. En plus d'une forte capacité d'écoute et de communication Il doit avoir une grande capacité de mobilisation et d'implication de la population et l'utilisation d'outils d'animation permettant la plus large implication de la population aux initiatives de développement local.

Ce consultant doit avoir les compétences suivantes :

##### ***Qualifications et compétences minimales requises***

- De formation niveau Bac plus 4 ans minimum (équivalent master) dans les domaines de sociologie, anthropologie, agroéconomie, socio-économie ou toute autre discipline apparentée à l'un de ces domaines.

##### ***Expérience professionnelle minimum requise***

- Minimum deux (02) mission ou participation dans l'animation des séminaires et ateliers de sur les techniques de communication.
- Minimum 02 missions réalisées dans la zone du projet le cas échéant dans une zone apparente (compréhension des enjeux culturels et sociaux de la zone du projet).
- Minimum deux (02) mission dans la conception et le développement des stratégies de communication dans le milieu professionnel, de préférence dans le cadre des projets à caractère participatif.

## **ARTICLE V: DUREE DE LA MISSION**

Le responsable de la communication est recruté sur la base d'un travail à temps partiel selon des missions ponctuelles dont le consultant sera disponible dans un délai ne dépassant pas cinq (05) jours suite au préavis du CRDA. La durée globale de la mission est fixée initialement à 90 homme/jours reconductible en cas de besoin dont le CRDA informera le consultant au plus tard un mois avant la fin du présent contrat.

## **ARTICLE VI: ETABLISSEMENT DES RAPPORTS**

En complément des différentes tâches à entreprendre (susmentionnées), l'expert en passation des marchés sélectionné aura à produire les rapports suivants, ceci sur toute la durée de son contrat :

- Un rapport de la planification des activités.
- Des notes d'avancement de chaque mission indiquant les principaux avancements, faits marquants, contraintes rencontrées et recommandations formulées pendant la période écoulée, tout en précisant les objectifs de la mission suivante (ces notes d'avancement seront à produire à la fin de chaque mission)
- Un rapport d'activités final accompagné d'une facture finale. Ce rapport devra être présenté un mois au plus tard après l'achèvement du contrat.

## **ARTICLE VII: CONDITIONS DE TRAVAIL**

- L'expert à recruter sera affecté au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) en tant que spécialiste en communication.
- Il travaillera en étroite collaboration avec les cadres de l'UGP et sous la supervision du coordinateur du projet.
- Il sera soumis au cadre organisationnel du projet et aux procédures administratives en vigueur.
- Il devra s'installer au siège du CRDA ou tout autre local convenu avec l'UGP PROFITS.
- Il doit être autonome et ayant les outils de travail et les moyens de déplacement pour assurer la mission indiquée dans les termes de référence.

**Tunis le 24 Décembre 2019**

Centre National d'Etudes Agricoles  
Le Directeur Général  
Jalel Ben Amor  


